

**Département des Etudes Juridiques**

**DECISION N° 31 DU 6 JANVIER 2016  
MODIFIANT LA DECISION N° 45 DU 30 JUIN 2014  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision Enim n° 45 du 30 juin 2014 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;
- Vu la décision n° 2016-321-001 du 4 janvier 2016 portant nomination de Madame Khadidja Hadri en qualité de chef du département du contentieux de la sécurité sociale ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 7 de la décision du 30 juin 2014 susvisée est supprimé.

**Article 2** : L'article 18 de la décision du 30 juin 2014 susvisée est remplacé par la disposition suivante :

« **Article 18** : Délégation est donnée à Mme Khadidja HADRI, chef du département du contentieux de la sécurité sociale (DCSS) et, à M. Yohann LIGONNIERE, responsable du contentieux tiers responsable, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'Enim tous actes et décisions administratifs et toutes opérations financières, dans la limite de leurs attributions et des lignes budgétaires affectées au DCSS, à l'exception :

- des actes réglementaires,
- des marchés publics de plus de 1 000 € hors taxes,
- des actes, de plus de 10 000 € hors taxes, d'exécution des marchés publics. ».

**Article 3** : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: [www.enim.eu](http://www.enim.eu), prend effet le lendemain de sa date de publication.

Le Directeur  
de l'Etablissement National des Invalides  
de la Marine  
Philippe ILLIONNET